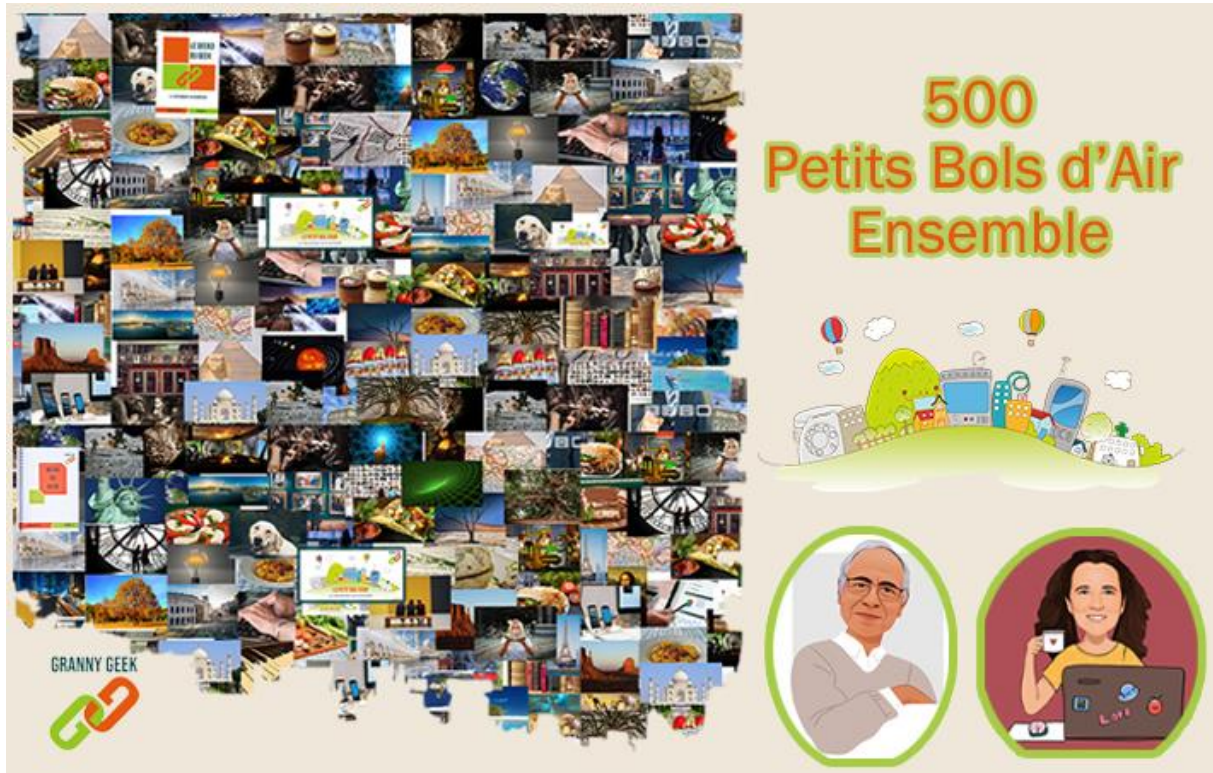


RÈGLEMENT DE JEU LE 500^E PETIT BOL D'AIR



1. ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par **Granny Geek SAS**, domicilié) c/o Arenas Partners, Immeuble Nice Premier A, 455 Promenade des Anglais, 06200 Nice, représentée par Florence Durif, désigné ci-après "l'Organisateur".

2. LOTS

Les participants de **Granny Geek** ont la possibilité de gagner les lots suivants :

PREMIER LOT :

📺 Une montre connectée Doro Watch d'une valeur de 119 € (Prix public TTC) et un abonnement d'un an au magazine Notre Temps d'une valeur de 51.60 € (Prix public TTC)

DEUXIEME LOT :

📺 Un an d'abonnement à Notre Temps d'une valeur de 51.60 € (Prix public TTC) et trois Essentiels (Mieux Naviguer sur Internet, Mieux utiliser les réseaux sociaux, Mieux utiliser mon ordinateur, ma tablette et mon smartphone) d'une valeur de 38.70 € (Prix public TTC)

TROISIEME LOT :

🎁 Un an d'abonnement à Notre Temps d'une valeur de 51.60 € (Prix public TTC) et un pack Granny Geek : Deeko du Geek, carnet de mots de passe, cahier Le monde merveilleux de la messagerie électronique d'une valeur de 35.80 € (Prix Public TTC)

Tous les participants recevront gratuitement leur avatar sur envoi de leur photo (au format photo d'identité).

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants. La remise des lots ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu sans aucune restriction.

4. FRAIS DE PARTICIPATION

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 11/03/2023 jusqu'au 16/03/2023 à minuit.

Chaque famille (même nom, même adresse) ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant devra répondre à toutes les questions posées sur le numéro 500 du Petit Bol d'Air du 11 mars 2023

- 📌 sur le Google Form communiqué sur le Petit Bol d'Air du 11 mars
- 📌 ou par mail sur geeks@sos-grannygeek.com en précisant ses nom, prénom et adresse, téléphone.
- 📌 ou par téléphone au 04 89 41 92 22

Le participant complètera correctement ses coordonnées pour recevoir les résultats.

6. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante : le plus grand nombre de réponses justes aux questions.

En cas d'ex-aequo, les gagnants seront départagés par la question subsidiaire. Si ex-aequo sur la question subsidiaire, le gagnant sera le premier à avoir répondu.

7. DATE ET MODALITÉS DE PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront communiqués le 18/03/2023 sur les sites internet <https://www.sos-grannygeek.com> et par Le Petit Bol d'air du 18/03/2023.

8. DONNÉES PERSONNELLES

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions des politiques de confidentialité de Granny Geek pouvant être consultées à l'adresse suivante :

- <https://www.sos-grannygeek.com/privacy-policy/>

9. RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site www.sos-grannygeek.com et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par mail.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.